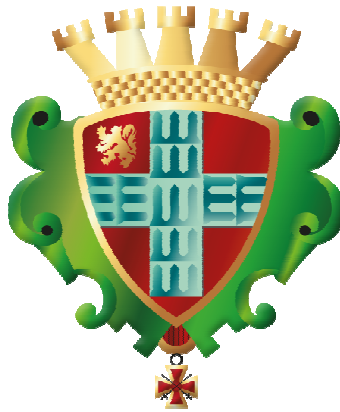


SOCIÉTÉ PHILANTHROPIQUE



59270 BAILLEUL

Fondée en 1852

**GRAND JEU DE GARGANTUA
SAMEDI 22 FÉVRIER 2020**

-

RÈGLEMENT

En partenariat avec :



www.flandr-events.com



Flandr'Events

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 : Objet

La Société Philanthropique de Bailleul, en partenariat avec l'agence événementielle Flandr'Events, organise le samedi 22 février 2020, de 13 h 30 à 17 h 30 la 3^{ème} édition du « Grand jeu de Gargantua ». Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions de participation à ce grand jeu de piste piétonnier.

CHAPITRE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

ARTICLE 2 : Modalités

Le « Grand jeu de Gargantua » est ouvert à toute personne dotée du goût de la fête et de la convivialité, d'un grand sens de l'humour, de la gastronomie locale et de l'esprit du carnaval. Il n'y a aucune restriction concernant l'âge, le sexe ou la domiciliation.

Le jeu s'adresse principalement aux familles. Cependant, la Société Philanthropique tient à souligner le point suivant : si l'essentiel du jeu est accessible pour les plus jeunes, certaines parties nécessiteront obligatoirement une aide parentale.

La participation à ce jeu est **gratuite**, et implique l'acceptation du présent règlement.

La Société Philanthropique de Bailleul se réserve le droit de refuser toute personne ne présentant pas les critères requis pour ce jeu ou toute personne qui, de par son comportement ou ses propos, porterait atteinte à l'ordre public et/ou à toute personne physique ou morale.

ARTICLE 3 : Formation des équipes

Pour participer au « Grand jeu de Gargantua », chaque équipe devra être composée de 3 à 7 personnes, dont 5 adultes au maximum (plus de 18 ans). Toutefois, en fonction des spécificités de chaque épreuve, il n'est pas garanti à ce que tous les membres d'une même équipe puissent être acteurs.

ARTICLE 4 : Inscriptions

Les inscriptions au jeu seront ouvertes à partir du vendredi 24 janvier 2020 et jusqu'au jeudi 20 février 2020 – 12 h. Elles se feront par demande écrite, adressée au siège de la Société Philanthropique de Bailleul, au café « Le Sulky » - 65, rue d'Ypres – 59 270 BAILLEUL. Un numéro d'équipe sera remis à la personne venue déposer l'inscription.

En tout état de cause et pour des questions de bonne organisation du jeu, le nombre d'inscriptions est limité. Il y aura ainsi un maximum de 60 équipes pour cette 3^{ème} édition du « Grand jeu de Gargantua ». C'est l'heure et la date du dépôt qui fixeront la clôture.

ARTICLE 5 : Tenues, déguisements

Les candidats se présenteront au jeu en costumes de carnaval, déguisés ou travestis, et sans masque. Le déguisement choisi ne pourra pas avoir une connotation religieuse, politique, raciste, publicitaire ou militaire. De même, tout accessoire symbolisant une arme, factice ou non, sera proscrit.

CHAPITRE 3 : PRÉSENTATION DU JEU

ARTICLE 6 : Principe

Le « Grand jeu de Gargantua » est un jeu de piste piétonnier se déroulant dans le centre-ville de Bailleul. Il invite les équipes à réaliser un certain nombre d'épreuves, en lien avec le carnaval de Bailleul ou la Ville de Bailleul.

Chaque épreuve permet de récolter des points, l'équipe vainqueur sera celle qui aura récolté le plus de points à l'issue du jeu.

ARTICLE 7 : Familles

Pour acculturer les plus petits aux valeurs et aux traditions du carnaval, la plupart des épreuves proposeront une épreuve alternative s'adressant aux enfants (moins de 10 ans).

ARTICLE 8 : Horaires

Le jeu démarre à partir de 13 h 30, depuis la salle Yourcenar. Toutefois, les équipes ont la possibilité de démarrer le jeu quand elles le souhaitent, mais le retrait des cartes de jeu doit s'effectuer avant 14 h. Cependant, plus aucun jury ne sera en place à partir de 17 h 30.

A son arrivée à la salle Yourcenar, l'équipe devra alors remettre aux organisateurs le numéro qui lui a été donné lors de la remise de sa demande écrite. En contrepartie, le livret du jeu sera transmis à l'équipe.

Les résultats seront proclamés dans la salle Yourcenar vers 18 h.

ARTICLE 9 : Esprit du jeu

Les participants au « Grand jeu de Gargantua » s'engagent à respecter les règles de courtoisie envers les organisateurs, les jurys et les autres participants. Ils s'engagent également à respecter les consignes données par les organisateurs.

Rien n'empêche l'équipe participante d'être accompagnée par d'autres personnes pendant le jeu. Cependant, il est interdit à ces personnes extérieures d'influer sur le résultat des épreuves (aide, triche, etc.).

En cas de manquement à ces règles constaté par le jury, l'équipe encoure la perte de points sur l'épreuve en question, voire l'exclusion du jeu. Cette décision sera prise à discrétion de la Société Philanthropique de Bailleul.

ARTICLE 10 : Jury

Chaque épreuve prendra la forme d'un défi lancé par le jury ; ce défi se fera contre l'un des membres du jury sélectionné pour l'occasion. Les membres du jury seront des membres actifs de la Société Philanthropique de Bailleul, accompagnés de personnes issues de la société civile accréditées par la Société Philanthropique.

Cette dernière, organisatrice de la manifestation, se réserve le droit de participer aux différentes phases pour en assurer le bon déroulement. En cas de litige notoire, les membres du Bureau de la Société Philanthropique ont seul pouvoir de décision, après discussion avec les membres du jury.

ARTICLE 11 : Lots, récompenses

Des récompenses seront offertes à tous les enfants, et des lots concernent les équipes qui termineront aux premières places. La Société Philanthropique de Bailleul tient à rappeler que les équipes se doivent de venir avec un esprit d'amusement et de fête. Ainsi, l'enjeu ne dépassera en aucun cas le jeu, et la Société Philanthropique se portera garante du maintien de cet esprit convivial.

CHAPITRE 4 : DIVERS

ARTICLE 12 : Responsabilités

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, le jeu devait être, en partie ou en totalité, reporté, modifié ou annulé.

Les organisateurs déclinent également toute responsabilité en cas d'incidents survenus pendant le jeu qui ne seraient pas de son fait.

Les participants se doivent de respecter les règles de la vie quotidienne pendant la durée du jeu (respect du Code de la Route, etc.).

ARTICLE 13 : Engagements des vainqueurs

Les membres de l'équipe vainqueur du « Grand jeu de Gargantua » s'engagent à participer à d'éventuelles manifestations pour lesquelles ils seraient sollicités.
La Société Philanthropique s'engage néanmoins à leur faire une demande au préalable.

ARTICLE 14 : Règlement

L'original de ce règlement signé est conservé au siège de la Société Philanthropique de Bailleul.

Le règlement est consultable sur le site www.carnaval-de-bailleul.fr

NOM :

.....

PRENOM :

.....

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement, et m'engage à le respecter.

Fait à Bailleul, le

.....

Signature :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

ANNEXE AU RÈGLEMENT DU « GRAND JEU DE GARGANTUA »

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

A retourner avant le 20/02/2020 – 12 h, avec le règlement complété et signé, au siège de la Société
Philanthropique de Bailleul
Café « Le Sulky » - 65, rue d'Ypres – 59 270 BAILLEUL

	NOM	PRENOM	ÂGE
Personne n°1			
Personne n°2			
Personne n°3			
Personne n°4			
Personne n°5			
Personne n°6			
Personne n°7			

NOM DU RESPONSABLE DE L'ÉQUIPE :

.....

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

.....

ADRESSE E-MAIL :

.....

Je m'engage à ce que mon équipe respecte les règles
élémentaires de savoir-vivre (respect du Code de la Route...)

Fait à Bailleul, le

.....

Signature :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

Cadre réservé à l'organisation :

--